Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Gestion administrative : Aminata BALAYERA
Tél. : 01 41 87 18 21 de 10 à 12 h (lundi au vendredi) et de 14 à 16 h (lundi, mercredi, jeudi)
Privilégier le contact par mail : aminata.balayera@creps-idf.fr

Dossier d'inscription aux tests de sélection du
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme »,
Option A « cours collectifs » et / ou option B « haltérophilie, musculation » *

*** Le CREPS IDF propose en priorité une formation bi-qualifiante, toutefois le choix d'une seule option est possible, en fonction du projet professionnel du candidat et des résultats aux TEP et tests de sélection**.

FORMATION du 09/09/2024 au 27/06/2025 – Site de Eaubonne (CDFAS)

Modalités d'inscription candidats *Parcoursup*	**Modalités d'inscription candidats Hors *Parcoursup***
Dates clés : ➢ Inscription sur une des sessions de TEP AF Parcoursup organisées les 16/02/2024 ou 12/04/2024 (attention aux dates de clôture). ➢ Entretien individuel organisé à l'issue des TEP et jusqu'au 13/05/2023 pour les candidats ayant déjà validé leurs TEP. ➢ Affichage des propositions d'admission des candidats 30/05/2024.	**Dates clés :** ➢ Sessions de TEP disponibles sur le site du CREPS IDF. Les TEP doivent être validés au plus tard sur la session du 19/07/2024. ➢ Tests de sélection organisés du 10 au 13/06/2024
➢ Positionnement pour tous les candidats retenus dans la formation : du 17 au 21/06/2024	
Étapes clé inscription candidats issus de *Parcoursup* : - Saisir votre vœu pour cette formation sur la plateforme Parcoursup avant le 14/03/2024. - Puis s'inscrire à une des sessions **TEP AF Parcoursup** en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel avant la date limite de complétude). Les candidats ayant déjà validé leur TEP doivent tout de même créer un dossier d'inscription afin de pouvoir être contactés pour les entretiens de motivation. -N'oubliez pas de valider votre vœu au plus tard le 03/04/2024 sous peine de ne plus pouvoir bénéficier du dispositif Parcoursup. Seuls les candidats ayant constitué un dossier complet seront convoqués aux TEP puis aux entretiens de motivation si les épreuves techniques sont validées. - Après confirmation de l'admission en formation, vous serez amené à créer une inscription au BPJEPS AF sur laquelle vous pourrez régler les frais d'inscription (50 €+ 150 €). Les candidats boursiers peuvent bénéficier d'une exonération, merci d'adresser votre notification de bourse au CREPS IDF pour mise à jour de votre dossier.	**Étapes clé inscription candidats Hors *Parcoursup* :** -S'inscrire sur une des sessions TEP AF en ligne sur www.creps-idf.fr -S'inscrire aux tests de sélection du BPJEPS Activités de la forme en ligne sur www.creps-idf.fr, sur le site de préférence (voir fiche choix du site de formation) -Compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel). Date limite d'inscription : 24/05/2024 Complétude des dossiers : 29/05/2024 Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables.** L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées ci-dessous et du règlement des frais d'inscription. Attention, pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests. La validation des TEP n'étant pas obligatoire avant l'organisation des tests de sélection, ne seront autorisés à entrer en formation que les candidats déclarés admis et ayant validé leurs TEP **AVANT** l'entrée en formation.

Constitution du dossier d'inscription aux tests de sélection du BPJEPS AF 95

Mémento pages 1 à 3 à conserver

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne
Tout candidat (hors candidat Parcoursup) n'ayant pas déposé les documents **le 29/05/2024** verra son dossier rejeté.

- ❒ Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passeport en cours de validité**
  Ou
- ❒ Photocopie **du titre de séjour de séjour en cours de validité** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère hors UE
- ❒ Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC** (**Journée Défense et Citoyenneté**)
  Ou
  - ☐ Pour les candidats de 18 à 25 ans : photocopie de **l'attestation de recensement + attestation provisoire en instance de convocation** si celle-ci n'a pas encore été effectuée

  Ou
  - ☐ Pour les candidats de 16 à 18 ans : Photocopie de **l'attestation de recensement + la convocation à la JDC** si celle-ci n'a pas encore été effectuée

  Pour plus d'infos : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871

- ❒ **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la forme (**utiliser le modèle joint**)
- ❒ Photocopie du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent
- ❒ Copie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus
- ❒ 1 photo d'identité (format 4 cm x 5 cm)
- ❒ Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- ❒ Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF » adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer au dos la formation concernée)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).

Pièces justificatives à remettre en complément du dossier (au plus tard le jour des tests de sélection) pour les candidats hors Parcoursup :

Pour les candidats ayant un financement :

- ❒ Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
  - ○ Attestation de prise en charge financière

Pour tous les candidats :

- ❒ La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles
- ❒ Le **dossier de présentation du projet professionnel** (projet à long, moyen et court terme). Ce dossier sert de support à l'entretien.
- ❒ Le choix du site de réalisation de la formation

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Gestion administrative : Aminata BALAYERA
Tél. : 01 41 87 18 21 de 10 à 12 h (lundi au vendredi) et de 14 à 16 h (lundi, mercredi, jeudi)
Privilégier le contact par mail : aminata.balayera@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme »

Vous avez validé vos tests d'exigences préalables ?
option « cours collectifs » **ou** **option « haltérophilie, musculation »**
Oui - non ?

Si ce n'est pas le cas, pensez à vous inscrire sur une des sessions TEP organisées par le CREPS IDF.

Sachez que le CREPS IDF organise 2 stages de préparation aux TEP et tests de sélection du CREPS :

- **sur le site du Nautil:** **sur 4 samedis du 2 au 23 mars 2024**
- **sur le site de Châtenay-Malabry :** **du 8 au 10 avril 2024**

Consultez le site internet pour en savoir plus et vous inscrire.

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueils collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation. Si vous êtes dans ce cas, merci d'en parler avec votre référent pédagogique dès MAINTENANT

Certificat médical

Datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests d'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours collectifs » et « haltérophilie, musculation »

Je soussigné(e)_____ Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M/Mme*_____ et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives de type individuel, collectif, expressif.

* *Rayer la mention inutile.*

Taille : Poids :

ATTENTION :

Au regard de la spécificité et des exigences de la formation qui est suivie, ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle et satisfaisante dans les domaines suivants :

- État satisfaisant de la colonne lombaire et de la charnière lombo-sacrée. *(épreuve de musculation – squat – développé couché – tractions – etc.)*
- État satisfaisant des épaules, coudes, poignets, mains, hanches, genoux, chevilles, pieds ne présentant pas de malformations ou d'interventions chirurgicales pénalisant un travail en amplitude et en force. *(musculation intensive, gymnastique, fitness, step…)*
- État satisfaisant des systèmes cardiovasculaire et respiratoire *(test de Luc Léger : test d'effort d'intensité maximale)*

Fait à _____ le : _____/_____/_____

Cachet du Médecin Signature du Médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.
Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.

Choix du site de formation

Ce document est à remettre lors de l'épreuve orale des tests de sélection

Des tests de sélection **communs** sont organisés pour les différentes sessions du BPJEPS Activités de la Forme du CREPS IDF qui se dérouleront du 9 septembre 2024 au 27 juin 2025 :

- sur le site de Châtenay-Malabry, au CREPS IDF ;
- sur le site de Vaires-sur-Marne / Pontault-Combault (au Nautil) ;
- sur le site d'Eaubonne (au CDFAS).

Ces tests de sélection se dérouleront du **10/06 au 13/06/2024** (pour les candidats hors Parcoursup) à l'adresse suivante :

CREPS IDF
1, rue du docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Merci de nous faire part de vos vœux par ordre de priorité (1 – 2 – 3) concernant les sites de formation que vous voulez intégrer à l'issu des tests de sélection.

NB : Vous n'êtes pas obligé d'émettre 3 vœux, vous ne devez inscrire un numéro qu'en face des sites où vous accepterez de suivre la formation.

À l'issu des tests de sélection, un classement au mérite sera effectué.
Les premiers classés sont affectés sur le site de formation correspondant à leur vœu n°1. Si une formation atteint son nombre maximum de candidats admis en formation, alors les candidats pourront être redirigés vers leur vœu n°2 puis n°3, en fonction des places restantes.
Si le candidat ne mentionne qu'un seul choix, il pourra être déclaré non admis si la capacité d'accueil est atteinte, sans possibilité de repêchage sur un deuxième site.

Ex 1 : Vous souhaitez impérativement entrer en formation à Châtenay-Malabry et ne voulez/pouvez pas intégrer d'autres sites de formation. Vous remplissez dès lors :
☐ Site de Vaires/Pontault (77) [1] Site de Châtenay-Malabry (92) ☐ Site de Eaubonne (95)
Si vous faites partie des x premiers candidats à vouloir intégrer la formation située à Châtenay-Malabry à l'issu des tests de sélection (x = nombre de candidats maximum admis par site), vous serez admis en formation sur ce site. Dans le cas contraire, vous ne serez pas admis en formation, même s'il reste des places disponibles à Eaubonne ou Pontault-Combault.

Ex 2 : Vous souhaitez en priorité entrer en formation à Châtenay-Malabry mais s'il n'y a plus de place, vous accepteriez d'entrer en formation ailleurs, en priorité à Pontault-Combault puis, en dernier recours, à Eaubonne.
Vous remplissez dès lors :
[2] Site de Vaires/Pontault (77) [1] Site de Châtenay-Malabry (92) [3] Site de Eaubonne (95)
En fonction de votre classement à l'issu des tests de sélection, vous serez admis en priorité à Châtenay-Malabry puis, s'il n'y a plus de place, à Vaires/Pontault puis, s'il n'y a plus de place sur le 2ème site, à Eaubonne ; ou alors non admis en formation si les trois sites sont complets.

Vos vœux :

☐ Site de Vaires-sur-Marne/Pontault-Combault (77)

☐ Site de Châtenay-Malabry (92)

☐ Site de Eaubonne (95)

Nom et prénom : .....

À _____ le ____/____/____ Signature du candidat

Fiche financière

Ce document est à remettre par les candidats déclarés admis au moment du positionnement

Nom et prénom : .....

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT» mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » : https://www.creps-idf.fr/formation.financement

Attention, tous les financements listés ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les formations. Prendre contact avec le gestionnaire administratif pour confirmation des possibilités ouvertes à chaque session.

❒ dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 mois avant le démarrage de l'action).

❒ dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex période de professionnalisation)
Prise en charge par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'AFDAS avant le démarrage de l'action).

❒ dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
Prise en charge via l'employeur par son OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »).

❒ dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Fournir le contrat au CREPS IDF pour émettre les documents nécessaires à la demande de prise en charge de l'employeur à son OPCO.

❒ via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière ».

❒ via une convention avec Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS- Montant de prise en charge plafonné.

❒ via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*

❒ via la mobilisation de mon CPF ❑ avec abondement personnel ❑ avec abondement pôle-emploi
Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « mon compte formation » dès diffusion des résultats des tests de sélection. Attention aux délais pour la demande de CPF avec abondement pôle-emploi.

❒ via PARCOURSUP (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un financement du Ministère de l'enseignement supérieur via un vœu enregistré sur la plateforme PARCOURSUP. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*

❒ via les crédits « Politique de la Ville » en fonction du lieu de résidence et de l'âge du candidat (-26 ans)
Prendre contact avec le CREPS pour vérifier l'éligibilité de votre domicile. Montant de prise en charge plafonné.

❒ vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
- ❒ En totalité
- ❒ Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale…) ……..
  Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____ Signature du candidat

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Ile-de-France
1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30
formation@creps-idf.fr www.creps-idf.fr

Engagement financier du candidat
Ne concerne pas les candidats Parcoursup

Ce document est à remettre par les candidats déclarés admis au moment du positionnement

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation » qui se déroulera du 09/09/2024 au 27/06/2025 et dont le montant s'élève à 9000 €* pour les deux options, ou 7200 €* pour une seule option.

*** tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF, susceptible de modification.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi :
Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) :
Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.
Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser ***en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.***

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom) ……
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à ……

Le …… Signature

** En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.*

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Ile-de-France
1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30
formation@creps-idf.fr www.creps-idf.fr